

Ville d'Auxerre, 14 place de l'Hôtel de ville	e
BP 700 59 / 89012 Auxerre Cedex	X
03 86 72 43 00 education@auxerre.com	n

ossier enregistré le	
ar	

DOSSIER D'INSCRIPTION SCOLAIRE ANNÉE SCOLAIRE 2025 / 2026

ENFANT	
NOM:	
ÉCOLE DEMANDÉE	
NIVEAU SCOLAIRE :	
ÉCOLE DE VOTRE SECTEUR : ÉCOLE HORS SECTEUR : ÉCOLE HORS COMMUNE :	
*AFFECTATION DÉFINITIVE	*Cadre réservé au service
*AFFECTATION DÉFINITIVE	*Cadre réservé au service

Une commission statue sur les demandes de dérogation et une réponse est envoyée aux familles au plus tard le 15 juin.

joindre les pièces justificatives (voir liste dans ce dossier)

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

FOYER OÙ VIT L'ENFANT

Père O Mère O Beau-père O Belle-mère O Autre O préciser :	Père O Mère O Beau-père O Belle-mère O Autre O préciser :
Tél. Portable :	Tél. Portable :
EN CAS DE SÉPARATION Garde principale chez	Garde principale chez le Garde
la mère ○ À RENSEIGNER OBLIGATOIREMENT MERCI D'INDIQUER LES COORDONNÉES DE L'AUTE	père () alternée ()
	Date de naissance ://

en cas de changement de situation en cours d'année (situation familiale, adresse, téléphone...) merci d'en informer les services de la mairie

SANTÉ ET AUTORISATIONS

Allergies alimentaires : Si oui lesquelles :	O OUI O NON
Pathologie ou situation de handicap :	O OUI O NON
PAI (Projet d'Accueil Individualisé): Si oui, merci de nous fournir le document. En cas d'allergie ou pathologie et en l'absence de PAI, merci de vous renseigner auprès du Centre Médico-Scolaire au 03 86 42 00 11.	○ OUI ○ NON
<i>Je soussigné(e) M. ou Mme</i> Certifie sur l'honneur avoir l'autorité parentale et certifie l'exactitude de ces déclarations :	O OUI O NON
• Autorise la Direction de la communication de la Ville d'Auxerre, à photographier mon (mes) enfant(s). Ces photographies pourront être diffusées sur les supports papiers et numériques édités par la Ville d'Auxerre. En aucun cas, ces images ne pourront faire l'objet d'utilisations à des fins commerciales ou dans le cadre de la promotion de partis politiques. Cette autorisation est valable dès l'enregistrement du dossier et jusqu'à la fin de la scolarité primaire de votre enfant. Vous pouvez retirer votre consentement en contactant la Direction du Temps de l'Enfant au 03 86 72 43 43. La présente autorisation est consentie à titre gratuit et ne donnera lieu en conséquence à aucune rémunération.	○ oui ○ non
• Autorise la diffusion de photographies de mon <i>(mes)</i> enfant <i>(s)</i> sur des supports externes à la ville <i>(presse locale)</i> . Vous pouvez retirer votre consentement en contactant la Direction du Temps de l'Enfant au 03 86 72 43 43.	O OUI O NON
Auxerre, le signature Père () Mère () auti	re, préciser 🔘

ATTENTION SIGNALÉE

en cas de besoin de services périscolaires (restaurants scolaires, accueils du matin et du soir) dossier spécifique à retirer en mairie ou à télécharger sur www.auxerre.fr

PIÈCES À FOURNIR:

☐ original du (des) livret (s) de famille et les photocopies représentant la composition totale
de la famille
présentation d'un certificat médical attestant des vaccinations ou du carnet de santé de l'enfant
(avec les vaccinations à jour) et photocopie des vaccins
Le certificat de radiation en cas de changement d'école ou en cours de scolarité (délivré par l'école d'origine
un justificatif de domicile original de moins de 3 mois
 - bail, quittance de loyer, facture gaz ou électricité, taxe foncière ou acte de vente, attestation d'assurance - si vous êtes hébergés, la personne vous hébergeant doit fournir une attestation sur l'honneur accompagnée
des photocopies de son justificatif de domicile et de sa pièce d'identité recto-verso
des photocopies de son justificatif de donneile et de su piece d'identité l'écto verso
POUR LES PARENTS DIVORCÉS OU SÉPARÉS :
□ la photocopie intégrale du jugement de divorce, mentionnant les modalités de garde et de résidence de l'enfant
OU
☐ la photocopie intégrale de la décision judiciaire, mentionnant les modalités de garde
et de résidence de l'enfant
☐ l'attestation sur l'honneur des parents fixant la résidence habituelle de l'enfant
EN CAS DE DEMANDE D'ÉCOLE HORS SECTEUR OU DEMANDE HORS COMMUNE :
☐ le courrier motivant la demande
☐ si le motif est la garde de l'enfant : une photocopie du contrat de travail avec l'assistante maternelle ainsi que la photocopie d'un justificatif du domicile de la nourrice
☐ si le motif est le rapprochement du lieu de travail : une attestation de l'employeur avec les horaires de
travail (datant de moins de 3 mois)
pour les familles non-auxerroises : la demande de dérogation dûment complétée (imprimé à retirer
au service accueil de la Mairie d'Auxerre ou à télécharger sur www.auxerre.fr)

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE POURRA ÊTRE ACCEPTÉ

MENTIONS INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Les informations recueillies sont enregistrées par la Ville d'Auxerre, représentée par son Maire, pour l'inscription scolaire de votre enfant. Le traitement de ces données répond à une obligation légale et l'absence de réponse aux éléments demandés entraîne le non-traitement de votre demande. En fonction des attributions, les données collectées peuvent être communiquées aux destinataires suivants :

- les services municipaux concernés
- le directeur de l'établissement scolaire.

Seules les données mises à jour sont conservées pendant toute la durée de scolarisation de votre enfant et 10 ans après la fin de sa scolarisation.

Vous disposez des droits d'accès, de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données, en vous adressant par courriel à l'adresse education@auxerre.com ou par téléphone au 03 86 72 43 43.

Si vous avez une question concernant la collecte et le traitement de vos données à caractère personnel, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données de la ville : dpo@auxerre.com ou 14 place de l'Hôtel de ville BP 70059 89012 Auxerre Cedex. Si vous estimez après nous avoir contactés que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) : www.cnil.fr